

Avril 2007

Québec, le 11 mai 2007

Madame Lyne Boileau
Directrice des études
Collège Ahuntsic
9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Y8

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion tenue le 27 avril 2007, les plus récentes suites que votre Collège a données à l'évaluation de la composante de la formation générale des programmes conduisant au DEC et dont vous faites état dans votre envoi en date du 31 décembre 2005. Deux recommandations avaient été adressées au Collège en 1999 : une première portant sur l'adaptation des cours de la formation générale propre au champ d'études des élèves et une deuxième sur l'utilisation des modes et des instruments d'évaluation permettant d'attester l'atteinte des objectifs et des standards principalement en français et en philosophie.

À la suite de correctifs apportés antérieurement au sujet de la première recommandation, il restait des mesures à prendre afin que le Collège s'assure, qu'en formation générale propre, les cours de *Philosophie* soient adaptés aux programmes. Au regard du deuxième volet de la première recommandation, le Collège devait s'assurer que les regroupements de programmes permettent l'adaptation de la formation générale propre à toutes les disciplines. Quant aux suites à donner vis-à-vis de la deuxième recommandation, la Commission s'attendait à recevoir les instruments d'évaluation, dans chacun des cours de *Philosophie*, afin de juger si les évaluations des apprentissages permettent de mesurer l'atteinte des objectifs et des standards.

La Commission a procédé à l'examen des plans de cours de *Philosophie* offert en formation générale propre, dans chacun des trois regroupements de programmes (*Sciences et technologie*, *Sciences et techniques humaines* et *Arts, lettres et communications graphiques*). Elle note que l'adaptation du cours au champ d'études de

l'élève y est clairement énoncée et que les instruments d'évaluation accordent une part significative de la note finale à l'application de théories à des situations actuelles choisies, notamment dans le champ d'études de l'élève. Le Collège s'assure, de plus, que des groupes homogènes soient constitués dans tous les cours de la formation générale propre (*Philosophie, Français et Anglais*) selon les trois regroupements de programmes.

La Commission a également examiné les instruments d'évaluation dans les cours de *Philosophie (Éthique et politique, Philosophie et rationalité et Conceptions de l'être humain)* et constate que ceux-ci sont conçus de manière à assurer une intégration successive des objectifs des cours. Elle note que le contexte de réalisation des épreuves finales est conforme au devis ministériel.

Par ailleurs, la Commission remarque que les travaux de la Table de concertation de la formation générale ont permis l'élaboration d'un guide méthodologique qui assure une harmonisation des exigences entre les différentes disciplines de la formation générale.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime que des suites satisfaisantes ont été apportées aux recommandations contenues dans son rapport de juin 1999.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur